

ARRETE N° **006782** MINFOPRA DU **17 JUL 2019**

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel, session 2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant Statut Particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Enseignement Technique et Professionnel, suivant la répartition ci-après :

Grade postulé/catégorie	Spécialités retenues pour le concours	Places mises en compétition
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)/A2	Construction Mécanique	15
	Économie Sociale et Familiale	35
	Électronique	20
	Électrotechnique	45
	Fabrication Mécanique	10
	Froid et Climatisation	10
	Génie Civil/BTP	30
	Industrie d'Habillement	20
	Installations Sanitaires	40
	Mécanique Automobile	10
	Menuiserie	50
	Sciences et Techniques Économiques et de Gestion	
	Techniques Administratives	
	TOTAL PLET	350
Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)/A1	Comptabilité	01
	Économie Sociale et Familiale	04
	Électricité	05
	Industries d'Habillement	03
	Installation Sanitaire	01
	Maçonnerie	03
	Menuiserie	03
	Secrétariat	05
	TOTAL PCET	25

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 VISA
 003325
 PRIME MINISTER'S OFFICE
 15 JUL 2019

Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)/B2	Économie Sociale et Familiale	02
	Électricité	06
	Industries d'Habillement	03
	Installation Sanitaire	02
	Maçonnerie	03
	Management	03
	Menuiserie	06
	Secrétariat	02
	TOTAL IPET	25

b)- Ledit concours se déroulera le 30 novembre 2019 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours/Grade	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	A2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique.
Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique.
Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)	B2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968).	05 années de service effectif dans le grade à la date du concours.	Réservé aux Instituteurs de l'Enseignement Technique.

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Internes (4^{ème} étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **vendredi 1^{er} novembre 2019**, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm>;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;



9. une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
30 novembre 2019	Culture Générale	08h00-12h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4h	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
À déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le **17 JUL 2019**

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE

ANNEXE

PROGRAMME DES CONCOURS PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

N°	NATURE CONCOURS	PROGRAMMES
		I- Culture Générale II- Épreuves Techniques 1- <u>ELECTROTECHNIQUE</u> a. Calculs des circuits complexes ; b. Calculs des paramètres des convertisseurs ; c. Établissement des circuits de puissance et de commande des systèmes électromécaniques ou pneumatiques ; d. Établissement de GRAFCET ou Programme de fonctionnement dans un langage donné d'un système électrique automatisé ; e. Étude de cas conduisant au dimensionnement des éléments caractéristiques d'une installation électrique domestique ou industrielle (Transformateurs, canalisations, protections...). 2- <u>ELECTRONIQUE</u> a. Traitement de signal (caractéristiques d'un signal électrique; un circuit de traitement du signal d'un capteur, circuits de conversion de signal, ligne de transport de signal, éléments d'une chaîne de mesure) ; b. Électronique numérique (Arithmétique binaire : opérations et circuits ; Compteurs et registres ; Familles des circuits intégrés; Dispositifs mémoires ; Convertisseurs Analogiques - Numériques et Numériques - Analogiques ; c. Électronique de puissance (Thyristors : Caractéristiques, Procédés d'amorçage et de blocage des thyristors, Applications des thyristors, Dispositif de déclenchement, TRIAC, DIAC) ; d. Optoélectronique (Photoémetteurs, Photodétecteurs, Fibres Optiques) ; e. Microprocesseurs (ou microcontrôleurs) : fonctionnement et programmation des applications industrielles ; f. Télécommunications et Réseaux (éléments de base de communication analogique et numérique; Architecture des réseaux, réseaux, Constructeurs et interconnexions) ; g. Systèmes asservis.
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> 003325 15 JUL 2019 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> PRIME MINISTER'S OFFICE </div>	
01	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	
01	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	3- <u>FROID ET CLIMATISATION</u> a. Dessin industriel (Tracé d'un circuit frigorifique sur un plan architectural de bâtiment, Tracé des gaines de distribution d'air dans un plan architectural de bâtiment, Lecture des plans de bâtiment, Choix des appareillages) ; b. Climatisation (Détermination du bilan thermique de climatisation, Dimensionnement d'un réseau de gaine,

- Construction d'un réseau de gaines) ;
- c. Transfert thermique (Détermination de bilan thermique de réfrigération, Choix des appareillages) ;
- d. Schéma (Schéma à partir d'un fonctionnement, fonctionnement d'une installation frigorifique à partir d'un schéma donné, Réalisation d'un câblage des systèmes de climatisation ou de réfrigération) ;
- e. Réfrigération (Méthode de substitution des Fréon HFC aux Fréons CFC, Réalisation des pièces par la soudure oxyacétylénique, Dépannage des installations de réfrigération, Détermination de l'énergie d'un fluide).

4- GENIE CIVIL/BTP

- a. Étude et conception d'ouvrage de BTP
- b. Dimensionnement / Vérification d'ouvrages métalliques, en BA et de Structure en bois ;
- c. Dimensionnement des ouvrages hydrauliques (dalot, conduites, chéneaux et/ou des chaussées) ;
- d. Essai d'identification et de caractérisation des matériaux de génie civil (principe).

5- FABRICATION MECANIQUE

- a. Analyse de fabrication (élaboration d'un processus d'usinage, étude de phases) ;
- b. Commande numérique (Préparation d'un programme, Confection d'un programme) ;
- c. Étude d'outillage (Choix des éléments de mise en position de la pièce à usiner, Choix des éléments de maintien en position de la pièce à usiner, Choix des éléments de liaison pièce - montage, montage - machine, mise en place des éjecteurs, des détrompeurs et des systèmes d'indexage, Construction du bâti, Conception à main levée des montages d'usinage) ;



6- MECANIQUE AUTOMOBILE

- a. MECANIQUE :
 - matériaux et sécurité ;
 - liaisons mécaniques et hydrauliques ;
 - fonctionnement moteur.
- b. ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE :
 - Lecture et réalisation des schémas d'installation électriques des véhicules automobiles ;
 - Détermination des fonctions des organes électriques des véhicules automobiles ;
 - Diagnostic assisté par ordinateur.
- c. ORGANISATION DU TRAVAIL
 - Implantation d'un atelier automobile ;
 - organisation des personnels d'un atelier de mécanique automobile ;

01 Professeurs des Lycées
d'Enseignement
Technique
(PLET)

		<p>7- CONSTRUCTION MECANIQUE</p> <p>a.Représentation des solides en projection orthogonale, des intersections des surfaces, des vues particulières ;</p> <p>b. Coupes et sections ;</p> <p>c. Assemblages et liaisons mécaniques ;</p> <p>d. Méthodes de fabrication des pièces mécaniques ;</p> <p>e. Architecture des bâtis et carters ;</p> <p>f. Guidage en translation et en rotation (sur paliers lisses et sur paliers à roulements, montage des roulements) ;</p> <p>g. Transmission de puissance par poulies et courroies, par roues et chaîne, par roues de friction, par engrenages ;</p> <p>h. Transformation de mouvement par système vis-écrou, par bielle-manivelle, par coulisse, par excentrique, par came ;</p> <p>i. Les organes pour transport des fluides ;</p> <p>j. Les organes réglant la circulation des fluides ;</p> <p>k. Les vérins ;</p> <p>l. Les moteurs hydrauliques ;</p> <p>m. Équilibre des systèmes matériels isostatiques ;</p> <p>n. Cinématique du point ;</p> <p>o. Cinématique du solide ;</p> <p>p. Les sollicitations des poutres (traction et compression simples, cisaillement simple, torsion simple, flexion plane simple, sollicitations composées) ;</p> <p>q. Résolution des problèmes hyperstatiques d'ordre 1.</p>
--	--	--



01	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	<p>8- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES</p> <p>a.Courrier ;</p> <p>b. Outils de communication ;</p> <p>c.Accueil physique dans l'entreprise ;</p> <p>d. Organisation du travail administratif.</p> <p>9- SCIENCES ET TECHNIQUES ECONOMIQUES ET DE GESTION</p> <p>a.Comptabilité des sociétés commerciales ;</p> <p>b. Contrôle de gestion ;</p> <p>c.Analyse financière.</p>
02	Professeurs des Collèges d'Enseignement Technique (PCET)	<p>I- Culture Générale</p> <p>II- Épreuve Technique</p> <p>1- INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT</p> <p>a.Transposition graphique d'un croquis de styliste en dessin de mode ;</p> <p>b. Étude et analyse de fabrication d'un objet confectionné ;</p> <p>c. Conception, transformation et gradation du modèle de l'objet à confectionner ;</p> <p>d. Étude technologique des matières textiles et des machines de fabrication.</p> <p>2- ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</p>

- a. Économie domestique ;
- b. Nutrition ;
- c. Cuisine ;
- d. Puériculture / hygiène.

3- MACONNERIE

- a. Installation de chantier ;
- b. Ordonnancement et planification des tâches dans la construction d'un ouvrage ;
- c. Dimensionnement / Vérification d'ouvrages en sollicitations simples ;
- d. Lecture et interprétation des dessins d'ensemble des ouvrages ;
- e. Lecture et interprétation des plans topographiques.

4- ELECTRICITE

- a. Calculs des circuits à plusieurs mailles et machines électriques ;
- b. Etablissement de GRAFCET (Niveau I et II) d'un système électrique automatisé ;
- c. Etablissement des circuits de puissance et de commande des systèmes électromécaniques ou pneumatiques ;
- d. Choix des éléments caractéristiques d'une installation électrique domestique ou d'un équipement électrique industriel. (Transformateurs, Machines tournantes, appareillages...).

5- MENUISERIE

- a. Organisation d'un poste de travail ;
- b. Principe de sécurité dans les entreprises de menuiserie ;
- c. Implantation des machines- outils ;
- d. Maintenance du matériel ;
- e. Conception d'un ouvrage ;
- f. Conception et montage d'usinage Production industrielle (construction des ouvrages);
- g. Traitement des surfaces ; (matériel, sécurité, préparation des surfaces, finition)
- h. Produits de finition ;
- i. Détermination des coûts d'un ouvrage ;
- j. Représentation graphique (dessin).

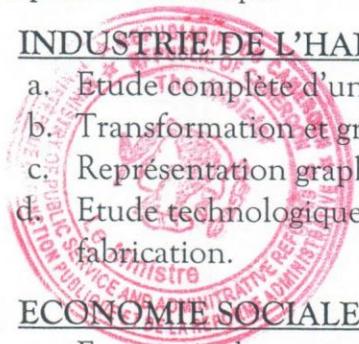
6- PETITE MECANIQUE

- a. Mécanique appliquée (Statique, Cinématique du point ou du solide, Dynamique, Résistance des matériaux) ;
- b. Technologie des matériaux (Essais des matériaux, Traitements thermiques, Procédés de soudage) ;
- c. Technologie de fabrication (Gammes d'usinage, Machines, Outils de coupe, Métrologie, Planification du travail, Usinage, Moulage) ;
- d. Technologie de construction (Liaisons de pièces mécaniques, Etanchéité, Transmissions de puissance mécanique, Transport de fluides) ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 - 003325 VISA
 15 JUL 2019
 PRIME MINISTER'S OFFICE

		<p>e. Dessin (Réalisation / décodage d'un dessin de définition, Analyse et Justification des solutions constructives adoptées, Choix dans de catalogues après calculs, des caractéristiques de certains éléments de commerce, Modification de la construction de mécanismes devant répondre à un cahier de charges précis.</p> <p>7- <u>INSTALLATION SANITAIRE</u></p> <p>a. Installation de chantier ; b. Ordonnancement et planification des tâches d'après un plan d'installation ; c. Dimensionnement des conduites dans un immeuble ou groupe d'immeubles à usage multiple ; d. Choix d'une pompe appropriée ; e. Conception des dessins d'ensemble des ouvrages ; f. Conception des plans de maintenance.</p> <p>8- <u>COMPTABILITE</u></p> <p>a. Comptabilité générale ; b. Comptabilité analytique ; c. Mathématiques financières ;</p> <p>9- <u>SECRETARIAT</u></p> <p>a. Rangement de l'information ; b. Courrier ; c. Méthodes administratives ; Outils de communication.</p>
03	<p>Instituteurs Principaux de l'Enseignement Technique (IPET)</p>	<p>I- Culture Générale</p> <p>II- Epreuve Technique</p> <p>1- <u>INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT</u></p> <p>a. Etude complète d'un modèle ; b. Transformation et gradation d'un modèle ; c. Représentation graphique d'un objet ou dessin de détail ; d. Etude technologique des matières textiles et machines de fabrication.</p> <p>2- <u>ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</u></p> <p>a. Economie domestique ; b. Nutrition ; c. Cuisine ; d. Puériculture/Hygiène.</p> <p>3- <u>MACONNERIE</u></p> <p>a. Conduite de chantier de construction ; b. Rédaction d'un rapport journalier sur la main d'œuvre, le matériel et la consommation des matériaux sur un chantier ; c. Résistance Des Matériaux (RDM) ; d. Lecture des plans et dessins de détails.</p> <p>4- <u>ÉLECTRICITÉ</u></p> <p>a. Calculs des circuits à plusieurs mailles et machines électriques</p>

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
003325
15 JUL 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE



- b. Schéma des installations d'éclairage et de commande des moteurs asynchrones triphasés.
- c. Technologie des appareillages électriques.
- d. Choix des éléments caractéristiques d'une installation électrique domestique ou d'un équipement électrique industriel (Transformateurs, Machines tournantes, appareillages...).

5- MENUISERIE

- a. Sécurité dans les entreprises de menuiserie et sur le chantier ;
- b. Utilisation des machines - outils ;
- c. Entretien des machine - outils ;
- d. Elaboration des devis ;
- e. Etude des matériaux dérivés du bois ;
- f. Contrôle, réception des matériaux et des matériels dans une entreprise;
- g. Technique de mise en œuvre ;
- h. Préparation des surfaces pour mettre en valeur la texture du bois ;
- i. Séchage et traitement des bois ;
- j. Représentation graphique (dessin).

6- INSTALLATION SANITAIRE

- a. Dimensionnement des conduites d'eau à partir des plans d'installation ;
- b. Rédaction d'un rapport journalier de chantier (main d'œuvre, matériel et matériaux) ;
- c. Détermination du cout d'installation ;
- d. Elaboration des plans de détails d'exécution ;
- e. Détermination des éléments d'une installation septique.

7- COMPTABILITE

- a. Comptabilité générale ;
- b. Comptabilité analytique ;
- c. Mathématiques commerciales.

8- SECRETARIAT

- a. Rangement de l'information ;
- b. Courrier ;
- c. Méthodes administratives ;
- d. Outils de communication.

